



Rappels : bourses de collège

publié le 05/10/2018

N'oubliez pas, si ce n'est déjà fait, d'effectuer votre demande de bourse de collège !

Aucun dossier ne pourra être traité après la date limite du 18 octobre.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat pour obtenir de l'aide et des réponses à vos questions.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.